

Motion sur l'uniformisation de la programmation musicale

Les élu.e.s et Responsables Syndicaux du CSE France Bleu s'alarment de l'uniformisation musicale de nos antennes, de la verticalité et des décisions omniscientes. Une programmation musicale unique est désormais imposée dans le programme Thor local pour toutes les stations en début d'après-midi. Ce programme musical identique "pensé par des programmateurs experts" à Paris et fourni mixé et prêt à diffuser, remplacera les programmations locales.

Malgré un discours qui prône le local avant tout et la "forte valeur ajoutée" des contenus produits dans les stations, force est de constater que tout se décide à Paris et est imposé aux locales. Les personnels se démotivent et s'interrogent sur les plans de la Direction à plus long terme dans cette période de fragilisation du service public audiovisuel.

Les podcasts « Partir » refaits à l'envi tant qu'ils ne sont pas validés par la Direction parisienne, les injonctions incessantes et contradictoires qui expliquent aux PARL comment faire leur métier, les éléments de production formatés qui privent les techniciens de toute créativité, les exemples sont légion. Les personnels d'ICI se sentent infantilisés et méprisés dans leur professionnalisme et s'interrogent sur les prochaines étapes.

Les élu.e.s et RS du CSE France Bleu dénoncent le fait de ne pas avoir été informé.e.s et consulté.e.s sur cette mise en place d'une programmation commune sur toutes les antennes du réseau.

Nous demandons à la Direction de renoncer à tout projet d'uniformisation, autant sur la programmation musicale que sur l'éditorial en général, afin de préserver, considérer et valoriser comme il se doit les compétences locales. La direction doit redonner des marges de manœuvre aux locales sous peine d'aggraver les Risques Psychosociaux dans le réseau. En effet, la perte de sens, la diminution de l'autonomie et la peur de l'avenir sont des facteurs de dégradation de la santé au travail.

Votée à l'unanimité des élus présents.

Paris le 13 février 2025.